

DEPARTEMENT
de l'AUDE

Arrondissement
de CARCASSONNE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Commune d'ALZONNE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune d'Alzonne, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Régis BANQUET, Maire.

Présents : 16

Régis BANQUET

VIEU Brigitte, MEINIER Céline, BONNAFOUS Henri, GILLIS Cyril, CAHUZAC Carole

DENUC Anne-Marie, ENCINAS Nathalie, GIEULES Bernard

LEPRÊTRE Marianne, LOGEAIS Christelle, LOPEZ Jean, REGRAGUI Leila,

RAMON Jérémie, RUMEAU Gérard, TISSEYRE Jacques

formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : VIEU Brigitte

- **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité

- **Subvention Association « La Vie l'Espoir »**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association « La Vie l'Espoir ». Il propose d'accorder une subvention à cette association d'un montant de 100 euros. Le Conseil Municipal accepte.

- **Convention de financement avec le Conseil Départemental.**
Projet chaufferie école

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet « Travaux d'installation d'une chaudière bois-granulés en réseau » la commune a déposé un dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Aude. Par notification et suite à la commission du 26/04/2024, le Conseil Départemental de l'Aude a informé la commune de son acceptation quant à l'attribution d'une subvention pour ce projet. Il y a lieu désormais de signer une convention avec le Conseil Départemental de l'Aude concernant cette contribution financière et ses différentes modalités. Monsieur Le Maire, après avoir informé les membres présents du contenu de cette convention, demande à ces derniers l'autorisation de signer ce document. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Départemental de l'Aude relative au projet de « Travaux d'installation d'une chaudière bois-granulés en réseau »

- **Virement de Crédits**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits nécessaires au mandatement de certaines dépenses étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer le virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice :

CRÉDITS A OUVRIR				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	2135	138	CHAUFFERIE BOIS	60 000,00 €

CRÉDITS A RÉDUIRE				
CHAPITRE	COMPTE	OPÉRATION	NATURE	MONTANT
21	212	139	PLACE DU PLO	60 000,00 €

- **Renouvellement et actualisation du traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune d'Alzonne entre la ville et GRDF.**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune d'Alzonne dispose d'un réseau de distribution publique de gaz naturel et fait partie de la zone de desserte exclusive de GRDF. Les relations entre la commune, en sa qualité concédante et GRDF, son concessionnaire, sont formalisés dans un traité exécutoire le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 30 ans. Ce traité arrivant à échéance, la commune a rencontré GRDF le 18 mars 2024 en vue de le renouveler. Monsieur Le Maire donne lecture des éléments constituant ce traité. (Convention, cahier des charges, modalités spécifiques). Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer, pour une durée de 30 ans, ce nouveau traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel sur la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Approuve le projet de traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF joint en annexe à la présente délibération et décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF et toutes les pièces y afférant.

- **Création d'un boulodrome couvert**

Le Conseil Municipal souhaite doter la commune d'un boulodrome couvert. Pour que projet (estimé à 165 000,00€ HT) puisse se réaliser, Monsieur Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport, la Région Occitanie ainsi qu'au Département de l'Aude.

- **Aménagement de la place du Plô**

Le Cabinet OPALE a récemment réalisé une étude et présenté un plan quant au projet de l'aménagement de la place du Plô. Ce projet, qui doit être maintenant évalué financièrement pourrait débiter en début d'année 2025.